LAVENTURE DE ROUBAIX-TOURCOING

Adjudications

Il a été procédé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Sénéclar, adjoint au maire, assisté de MM. Lemaire et Masurel-Lecherq, de MM. Verzenée directeur de la voirie et Butté, receveur municipal à l'adjudication des travaux de voirie et après :

1° Rue à ouvrir (dénommée rue Pasteur), entre la rue de la Maconne et la rue du Moulin-Fagot, construction d'une chaussée pavée. — Devis : 25,774 fr. 83.

Cinq soumissionnaires se sont présentés : MM. Léon Honoré de Roubaix, 1 0/0 de rabais ; Vve Emile-Baudin de Tourcoing, 8 0/0 ; Paul Deman de Lille, 9 0/0 ; Louis Colin de Lille, 9 0/0, Louis Delannoy de Lille, adjudicataire, au rabais de 9,75 0/0.

2° Rue à ouvrir (dénommée rue Condorcet), entre la rues Verte et de la Belle-Vue. Construction d'une chaussée pavée. Devis 23,361 fr. 81. MM. Honoré, rabais 4 0/0, Emile Baudin, 8 0/0, Louis Colin, 9 0/0, Louis Delannoy, adjudicataire au rabais de 10 0/0.

Les pavés neufs devront provenir soit des carrières de Quenoi (Belgique) ou de celles de Chelles (Seine-et-Oise), des Ardennes françaises ou des Vosges, au choix de l'adjudicataire.

Echo de la soirée musicale de dimanche

M. Gustave Charpentier vient d'adresser à M. Albert Masurel, président, directeur de l'Association symphonique, qui a, on le sait, dirigé l'exécution des *Impressions d'Italie*, la lettre suivante :

9 mars 1896.

Mon cher Ami.

Votre exécution d'hier fut merveilleuse, tout Tourcoing l'a dit et redit et le dira longtemps encore !...

Mais, ce que je tiens à constater moi, c'est que jamais chef d'orchestre n'a égalé votre *musicien* dans la direction d'une œuvre que tous proclament difficile.

Vous faites vraiment superbe, entraînant, vivant chaque phrase et la faisant vivre par le rythme infiniment habile — les enthousiasmes et les instinctifs ne seront ils pas toujours les plus habiles — de votre baton, coupe depuis si peu de temps que la sève y court encore.

Merci à vous, merci à mes bons camarades, à mes anciens collègues de l'Académie, à tous ceux dont le dévouement et l'enthousiasme vibrèrent à l'unisson de nos cœurs.

Dites leur que je sais parti ravi et que je garderai longtemps le souvenir de la première des *Impressions d'Italie*, à Tourcoing

Croyez, mon cher ami, à la vive reconnaissance de votre admirateur affectionné.

(Signé) : Gustave CHARPENTIER.

Anciens militaires

A l'approche de la fête militaire qui doit avoir lieu à l'occasion de la remise aux intéressés de la médaille coloniale, la commission fait savoir aux Anciens Sous-officiers et soldats désireux de faire partie de la société, qu'ils peuvent des aujourd'hui se faire inscrire au café Centenaire, chez M. Jean Cau, rue Nationale, lequel est chargé de leur donner les conditions pour y être admis.

Graves accidents

Lundi dans l'après-midi, M. Anatole Lefebvre, ingénieur, était appelé chez MM. Desurmont et fils, filateurs, rue de Bradford, pour procéder à la vérification d'une cuve.

Pour accomplir ce travail, M. Lefebvre était monté sur une échelle, mais celle-ci glissa et il tomba sur le sol d'une hauteur de 3 mètres.

Relevé aussitôt par des ouvriers présents, comme il se plaignait vivement, on le transporta dans une salle de l'établissement et on s'empressa de chercher un docteur.

M. Bernard, qui arriva quelques instants plus tard, constata que M. Lefebvre portait de graves blessures au bras droit et une fracture compliquée de la jambe droite.

Après lui avoir donné les premiers soins, il le fit reconduire en voiture à son domicile rue Notre-Dame-des-Anges, et un repos de plus de trois mois sera nécessaire pour son complet rétablissement.

— Hier matin, un jeune apprenti typographe de chez M. Duculombier, imprimeur, rue de Lille, du nom de Arthur Dhellemmes, 13 ans, était occupé à une machine à imprimer, quand il eut le pied droit pris entre le socle de cette dernière et la bielle.

A ses cris, l'ouvrier avec qui il travaillait, arrêta aussitôt la machine et le retira de sa fâcheuse position.

L. Bourgois, docteur, appelé pour lui prodiguer des soins, déclara que l'incapacité de travail sera d'environ un mois, les chairs ayant été déchirées sur une certaine partie du pied et les os mis à nu.

Un fourreau de sabre trouvé

Un fourreau de sabre baionnette portant le matricule 868 et les lettres S. J. a été trouvé à l'angle des rues de Dunkerque et du Havre et déposé au bureau central de police.

Filouterie d'auberge

Le nommé François Gadefroy, 36 ans, mécanicien, originaire d'Avesnes, a été mis en état d'arrestation pour filouterie d'auberge commise chez M. Penez, rue du Chêne-Houpline.

Vol au comptoir

Jeanne Manuel, 18 ans, née à Ferrain (Nord), et son amant, Joseph Armondy, 21 ans, de Pauillac (Gironde), étaient entrés au cabaret ayant pour enseigne aux Trois-Coins, rue Neuve-de-Roubaix, tenu par Mme Croen.

Pendant que cette dernière avait son attention attirée ailleurs, le couple enleva du tiroir du comptoir un porte-monnaie contenant 29 fr. 50 centimes.

La victime du vol s'en étant aperçu, désigna les deux individus à un agent qui mit le couple en état d'arrestation.

Les fraudes

Les préposés des douanes Louis Palot et Benoit Marty, de Risquons-Tout, ont arrêté l'avant dernière nuit les frères Parmentier, 17 et 16 ans, porteurs de 18 kilos d'allumettes, valeur 81 francs.

Coups

Un procès-verbal pour coups portés à M. Pierre Bruhin, rue de Gité, a été dressé à charge des frères Charles et Joseph Flipo.

Avis

Monsieur Lepez Rousseau, rue d'Anvers, donne avis qu'afin de faire tort à son commerce des bruits malveillants ont été répandus sur son compte. M. Lepez Rousseau offre 100 fr. à la personne qui pourrait lui faire connaître ceux qui ont mis ces faux bruits en circulation.

12.13.14— 1385

LILLE

TENTATIVE D'ASSASSINAT D'UNE FEMME rue d'Isly

L'audace des malfaiteurs devient vraiment stupéfiante. Hier, deux bandits ont tenté, en plein jour d'étrangler une femme rue d'Isly et lui ont enlevé une somme de quatorze cents francs.

Voici des détails complets sur cette tentative d'assassinat qui a causé à Esquermes une véritable terreur.

Une succursale de la « Coopérative Lilloise »

Au numéro 43 de la rue d'Isly est installée une succursale de la *Coopérative Lilloise*, tenue par les époux Rousset-Breton, âgés respectivement de 76 et de 64 ans. Outre cette succursale, la dame Rousset fait un assez grand commerce de fromages avec l'aide de sa fille Adèle, femme Dutilleul, mère de deux fillettes de 14 et de 10 ans.

A tour de rôle la mère et la fille visitent la clientèle et conduisent leurs marchandises avec un équipage que dirige M. Dumontbreton, beau-frère de Mme Rousset.

Ce dernier, d'une santé précaire, était allé se reposer hier après-midi, laissant seule sa femme à la garde du magasin dans lequel, sur des rayons sont rangés des bouteilles de liqueurs diverses et sur des chaniers des tonneaux de différentes dimensions contenant également des spiritueux. De chaque côté du magasin est installé un comptoir, dans le fond se trouve la salle à manger dont le coté gauche est occupé par un placard et un buffet. A la suite de cette pièce est une petite cour.

La tentative d'assassinat

Il était deux heures et demie, lorsque Mme Rousset, qui était dans son comptoir, vit entrer deux individus assez bien mis paraissant âgés de 30 à 35 ans.

L'un d'eux commanda deux consommations. Sur le moment de la consommation qu'elle ne voulait pas au détail, le premier individu s'élança sur elle et la prit à la gorge. Mme Rousset se défendit, mais l'agresseur doué d'une force peu ordinaire donna un croc-en-jambe et la renversa sur le carreau la tête auprès d'un chanier. Pendant ce temps-là le deuxième malfaiteur était allé prendre à la cour, saisit pris une corde grosse d'un demi centimètre de diamètre et l'apporta à son complice qui à coups de pied et à coups de poing tentait de faire taire sa victime dont les cris ; au secours à l'assassin » pouvaient être entendus des passants ou des voisins et amener leur intervention.

Dès qu'il fut en possession de la corde, il en fit deux fois le tour du cou de la pauvre femme qui demandait grâce et le suppliait de ne pas la tuer. Le misérable l'attacha au chanier sur lequel se trouvaient deux tonneaux d'anier et de cognac et alla aider dans ses recherches le second qui fouillait les meubles de la salle à manger.

Vol de 1.400 francs

Les recherches furent couronnées de succès. En effet, dans le placard que nous avons signalé se trouvait une caisse en bois d'environ trente centimètres de longueur et vingt centimètres de largeur et de profondeur. Cette caisse, qui avait dû contenir autrefois des harengs saurs, servait de coffre-fort ; elle contenait, dans deux bourses de toile grise à raies rouges et deux petits sacs monnaie, une somme d'environ 1,000 francs en billets de billets de banque, or et argent ; ce dernier metal représentait environ 80 francs et en monnaie divisionnaires.

Sur un des rayons du buffet était déposé un sac rempli de monnaie de billon que les voleurs ont enlevé pour l'abandonner ensuite sur le carreau.

Les secours

Moins des 1400 francs, les voleurs ne s'attardèrent pas, et prétexant prétent la fuite sans visiter les tiroirs du comptoir qui contenaient une somme assez respectable, montant de a recette de la journée.

La scène que nous venons de raconter n'avait pas duré plus de dix minutes et si voisins et passants n'avaient entendu les cris de la victime.

Ce fut Mme Dumont qui demeure dans la banlieue et qui a l'habitude d'aller tous les mercredis et vendredis, rendre une visite à sa sœur qui trouva cette dernière étendue tout de son long, à demi-morte de frayeur.

Mme Dumont s'empressa de desserrer la corde et courut chez M. Bonnel, épicier, dont la maison est contiguë, demander du secours.

M. Bonnel accourut aussitôt et releva la pauvre femme qui gémnait et criait : « Mon pauvre argent, mon pauvre argent ! ». Croyant que les trois tiroirs étaient enlevés, cet homme y jeta un coup d'œil et constata qu'ils étaient intacts, les clés étaient sur les serrures. Dans sa précipitation, il fit même sortir de ses rainures l'un des tiroirs et la monnaie qu'il contenait s'éparpilla sur le parquet.

Mme Rousset, cria : « Ca n'est pas là, c'est dans la salle à manger qu'ils ont pris mon argent ! » En effet M. Bonnel qui connaissait la caisse coffre-fort, l'aperçut, vide au-dessous du buffet. Il alla aussitôt au poste des pompiers situés à cinquante mètres de là et téléphona au commissariat du 3e arrondissement.

Puis il se mit en quête d'un médecin et amena M. Scalfort, chirurgien-major en retraite, qui venait donner des soins à Mme Rousset dont la frayeur avait occasionné une violente crise nerveuse.

Heureusement la victime portait un foulard et la corde n'a pu être serrée assez fort pour y laisser la moindre trace.

L'enquête

M. Barranty, commissaire de police du 3e arrondissement ouvrit aussitôt une enquête et des que Mme Rousset put être questionnée, il l'interrogea. Cette dame lui fit le recit que nous venons de narrer et put donner quelques renseignements qui permettent de rechercher les voleurs avec quelques légères chances de succès.

Signalement des malfaiteurs

« Vous comprenez, nous dit Mme Rousset, à peu près remise de sa legitime émotion, que je n'ai pas pu dévisager mes agresseurs, cependant j'ai bien remarqué qu'ils étaient bien mis, ils n'avaient pas du tout l'air d'ouvriers. Tous deux étaient coiffés de chapeaux de feutre, celui qui m'a terrassée avait un foulard vert foncé et l'autre portait un vêtement gris, je n'ai pas vu s'ils étaient bruns ou blonds mais ils paraissaient de taille au-dessus de la moyenne et d'une corpulence assez forte, comme Monsieur, nous dit Mme Rousset en désignant un de nos confrères qui n'a guère les proportions d'un athlète et qui sourit à cette naïve remarque de la brave femme.

Je ne crois pas avoir jamais vu ces hommes continue notre interlocutrice et je ne me souviens pas avoir entendu le timbre de leur voix avant cette après-midi.

Sur ces paroles nous quittons Mme Rousset en lui faisant espérer que les recherches de la police parviendront peut-être à retrouver les voleurs et l'argent qu'ils lui ont enlevé.

La bonne femme ne semble pas bien convaincue, et tout en déplorant la perte de sa petite fortune se péniblement gaguée, elle n'a aucun espoir de la recouvrer.

Il est encore heureux que le vol ne se soit pas produit marteli, il contenait dans la caisse dépassant alors deux mille francs.

On se demande où s'arrêtera l'audace des malfaiteurs qui opèrent en plein jour dans une rue très fréquentée, où des cars passent toutes les dix minutes. On est surpris que les voisins qui habitent les maisons d'à-côté et en face n'aient pas entendu les cris poussés par Mme Rousset, et il est peu probable que personne n'ait passé pendant la scène qui a duré au moins dix minutes, d'après Mme Rousset elle-même.

Ce n'est pas la première fois que cette dame est attaquée. Il y a six mois elle a reçu d'un inconnu un coup de poing dont elle a porté plainte.

Il y a un an un individu a voulu la frapper, mais comme elle a pour elle froid aux yeux, elle lui appliqua vigoureusement sur la tête un litre de liqueurs qui a fait prendre aussitôt la fuite à son agresseur peu amateur d'avoir les honneurs du *bis*.

La police de sûreté s'est mise immédiatement en campagne, nous lui souhaitons ainsi qu'à Mme Rousset, qu'elle mette promptement la main sur les hardis voleurs encore nantis des 1,400 francs.

Cette tentative d'assassinat a produit dans le quartier d'Esquermes une émotion facile à comprendre.

Dans la soirée M. Barranty est allé au parquet mettre M. le procureur de la République au courant des faits que nous venons de relater.

M. Fournez a commis M. Dutilleul, médecin-légiste, pour examiner Mme Roussel. Cet examen a eu lieu à neuf heures et demie. Ainsi que nous l'avons dit l'état de cette dame ne présente aucun caractère de gravité.

Les vols

Mme Leperq, demeurant à Quesnoy-sur-Deule était venue hier soir entendre un sermon au couvent des dominicains, rue Léon Gambetta. A la sortie une violente bousculade se produisit et Mme Leperq s'aperçut qu'un adroit filou lui avait enlevé son porte-monnaie contenant cent dix francs environ. Plainte a été portée au commissaire du 4e arrondissement.

— Des enquêtes sont ouvertes par le même magistrat au sujet 1° d'un vol d'un pantalon en bois au préjudice de M. Hecart, épicier rue Caumartin 70 ; 2° d'un vol d'un pardessus au préjudice de Mme Beroy, allée de la Rejouissance, 32.

— Vasy Pierre, coiffeur, en fuite, et Dubois Joseph, journalier, également en fuite, ont été l'objet d'un procès-verbal, le premier, pour détournement à son profit, d'un foulard de soie que lui avait confié M. Vernesdon, en traitement à l'hôpital de la Charité, le second pour vol d'un pantalon au préjudice de M. Blondeau, rue de Juliers, 79, qui lui avait donné l'hospitalité pendant une nuit.

Une habile aventurière

M. Deblock, juge d'instruction, accompagné de M. Montaigne, son greffier et de M. Marion, commissaire de police du 2e arrondissement, a procédé hier matin, à une perquisition, 30, rue Neuve, dans la chambre de Rosalie Dehcyer, dont nous avons relaté hier les nombreuses escroqueries. Quelques vêtements seuls ont été saisis.

Vol avec effraction

Pendant la nuit du dimanche à lundi, des voleurs se sont introduits au numéro 163 de la rue de Paris, dans la cave servant d'atelier à M. François Pavie, cordonnier, rue Saint-Nicaise, 15.

Après avoir fracturé la porte d'entrée, les malfaiteurs ont allumé une lampe et ont enlevé quatre paires de chaussures, dont deux d'enfants et les autres de grandes personnes.

Le débitant qui occupe le rez-de-chaussée s'est aperçu du vol en ouvrant son établissement lundi matin. La lampe était restée allumée.

Une enquête est ouverte.

Accidents

Hier, vers midi vingt, M. Deschepper Théodore, 33 ans, graisseur, rue Belle-Vue 27, marié, père d'un enfant, travaillant à la fonderie Dujardin et Cie, rue Brûle-Maison 82, s'est promené sur le pont roulant de cette usine pendant l'heure du repos, et est tombé d'une hauteur de dix mètres. Dans sa chute il s'est fracturé le bras gauche, a reçu des plaies à la tête ainsi que des contusions multiples sur le corps.

Deschepper a été transporté à la Charité.

— Hier, dans le courant de l'après-midi, M. Désiré Laguaize, 52 ans, journalier, 110, rue de Juliers, rentrait à son domicile, rue Descamps, pour du repos, et est tombé d'une hauteur de dix mètres. Dans sa chute il s'est fracturé le bras gauche, a reçu des plaies à la tête ainsi que des contusions multiples sur le corps.

Deschepper a été transporté à la Charité.

— Vers 7 heures et demie du soir, M. Thery (Louis), représentant de commerce, rue St-Sauveur, 4, glissa en sortant d'un cabaret de la rue de Quarnebs et s'est fracturé la jambe droite. Il a été admis à l'hôpital St-Sauveur.

LE NORD AVESNES

L'Assassinat d'Hestrud

(*Nouveaux détails*)

Voici les renseignements complémentaires sur l'assassinat commis à Hestrud, que nous avons annoncé en dernière heure, dans notre numéro d'hier.

Depuis quelque temps déjà, M. Fauveau Jean-Baptiste, âgé de 56 ans, cabaretier et fabricant de chaux à Hestrud, avait à son service la veuve Guillaume, née Huppe, âgée d'environ 43 ans, et son fils Guillaume Achille, âgé de 21 ans.

L'intimité paraît avoir été des plus grandes entre M. Fauveau et la veuve Guillaume et entre le fils Guillaume et l'une des très proches parentes de Fauveau.

Scène initiatrice

Dans la soirée de lundi, vers 9 heures, M. Fauveau, reprocha sur un ton très-vif à sa gouvernante d'avoir des relations intimes avec un sieur J... X..., belge d'origine ; cette scène s'aggravant prit a petit, M. Fauveau, dit à la veuve Guillaume, qu'il la renvoyait de chez lui, parce qu'il ne voulait pas supporter son inconduite. Les faits se passaient en présence de l'une des sœurs de M. Fauveau et de Guillaume Achille.

Le crime

Au moment où M. Fauveau venait de chasser la mère, le fils Guillaume était devoir intervenir, mais ne pouvant faire revenir son patron sur sa décision, il s'arma d'un fort couteau de poche à la pointe presque arrondie et il lui en porta un coup qui le renversa à la hauteur du cœur. M. Fauveau tomba comme une masse, pour ne plus se relever.

M. Fauveau qui était tombé entre le mur et un placard qui se trouve dans la salle du débit de boissons où avait lieu la scène dramatique, fut relevé et placé sur deux chaises, le corps appuyé sur des oreillers.

Le premier moment de stupeur passé, Guillaume donna l'*ordre impératif* à sa mère et aux sœurs de la victime qui se trouvaient là, de ne rien dire à personne, ce qu'elles ont fait.

Sang-froid du meurtrier

Quelques minutes après que le cadavre de M. Fauveau eut été relevé, Guillaume se rendit chez un épicier de la Belgique, distante d'environ 200 mètres de la maison où le meurtre avait été commis et acheta du pétrole et de l'alcool en disant : « Il y a beaucoup de monde au cabaret et il faut faire nos provisions ». Rien dans ses allures, ni dans sa voix, ne pouvaient laisser supposer qu'il venait de tuer un homme.

La veillée

Après avoir soldé ses acquisitions, Guillaume revint dans la maison où était le cadavre encore chaud de sa victime et il resta auprès, en compagnie de sa mère et de l'une des sœurs du malheureux Fauveau.

Que s'est-il passé pendant ces longues heures de veillée ?

Qu'ont dit les acteurs et témoins du meurtre ?

Tout ne le sait encore, peut-être ne le saurait-on jamais...

La première déclaration

Enfin, vers six heures du matin, et toujours avec un sang-froid imperturbable, Guillaume allait chez M. Binot, maire d'Hestrud et lui annonçait à peu près en ces termes la mort de M. Fauveau.

M. Fauveau était pris de boisson, a voulu couper une tartine. Comme il tenait à peine debout, il est tombé et si malheureusement, qu'il s'est enfoncé le couteau dans la tempe et s'est tué ! Nos sœurs pour le rappeler à la vie ont été inutiles.

M. Binot, que cette nouvelle stupéfia, se rendit aussitôt à la maison Fauveau, et après un examen très sommaire de la plaie béante, allant de haut en bas, que M. Fauveau avait à la tempe, il eut la conviction qu'un meurtre avait été commis.

Il envoya aussitôt son garde-champêtre prévenir la gendarmerie de Soire-le-Château ; M. Leriche, maréchal des logis, et les gendarmes Smaggbe et Buffaz se rendirent aussitôt sur les lieux.

Dès le début de son enquête, le maréchal des logis, se rangeant à l'avis de M. Binot, conserva Guillaume à sa disposition, et télégraphia les faits au Parquet d'Avesnes.

Arrivée du Parquet

Aucune ligne de chemin de fer ne passant à Hestrud, le Parquet dû s'y rendre en voiture ; il y arriva à 6 heures du soir et se mit en route en présence d'une foule de 400 personnes environ de village en comprend 700) qui criaient : «Vive la justice ! vive la gendarmerie ! à mort le Ravachol ! à mort l'assassin ! »

Dès que les magistrats, dégagés par la gendarmerie, eurent pu arriver à la maison du meurtre, MM. Binot, maire et Leriche, maréchal des-logis, les mirent au courant des faits.

Interrogatoire de Guillaume

Interroge par M. Devey, juge d'instruction, en présence de M. Dissard, procureur de la République, Guillaume a persisté à prétendre que devant son inalterable sang-froid et la précision de ses réponses, il paraissait impossible d'obtenir les aveux qu'avait laissé pressentir Mlle Fauveau Marie, témoin de la tragédie.

Mais si le coupable était retors, il se trouvait en présence de magistrats aussi perspicaces qu'intelligents et après un très long interrogatoire, ceux-ci eurent raison de la perversité du précoce meurtrier.

Confrontation

Vers huit heures et demie du soir, Guillaume fut mis en présence du cadavre de Fauveau et, cédant au remords, peut-être, certainement aux objurgations de M. le juge d'instruction, il avoua les faits tels que nous les rapportons ci-dessus.

Cette confrontation fut pénible pour la mère du meurtrier et de la sœur de la victime, a été des plus émouvantes.

Guillaume, mis alors en état d'arrestation définitive, fut enchaîné et conduit à Soire-le-Château, pour y passer la nuit à la chambre de sûreté.

A sa sortie de la maison funèbre, Guillaume a failli être écharpé par la population, qui ne cessait de crier : «A mort l'assassin ! à mort l'assassin ! »

Les gendarmes ont eu toutes les peines du monde pour le soustraire aux mauvais traitements qui lui étaient destinés par les habitants d'Hestrud, exaspérés du meurtre.

Guillaume a été conduit hier mercredi à la maison d'arrêt d'Avesnes par les gendarmes Delhaye et Smaggbe ; c'est un jeune homme de taille moyenne, à la figure relativement douce, imberbe, aux cheveux châtain ; il était vêtu d'un pantalon en velours déteint, d'un veston noir et d'une casquette grise à oreillettes ; on affirme qu'à Hestrud, on traversait la foule qui lui était si hostile, il ne cessait de répéter : « C'est la faute de maman si c'est arrivé ». Il a été écroué à la prison d'Avesnes hier mercredi, à 2 heures 45 après-midi ; sa figure impassible ne laissait voir s'il éprouvait ou non des regrets de son crime.

M. Fauveau, était célibataire, il vivait assez largement de sa profession de chaufournier et du produit de son débit de boissons.

Guillaume Achille, qui a 21 ans, a été réformé à 1 mètre 7 millimètres.

Un homme tamponné à Wallers

Des ouvriers travaillant sur la ligne du chemin de fer de Valenciennes à Somain, ont découvert entre Raismes et Wallers, à proximité de cette dernière gare, le cadavre du chef cantonnier Jules Joly.

Le malheureux portait une large blessure à la tête.

Des premiers renseignements que nous avons recueillis, il resulterait que Joly qui travaillait à une aiguille, a été tamponné par le train de marchandises 7208 qu'il n'avait pas entendu arriver.

Joly était marié et père de famille ; il habitait Oisnaing. Sa femme est garde-barrière.

DUNKERQUE

NOS PÊCHEURS D'ISLANDE

(*Dernières nouvelles*)

Le capitaine Evrard, du sloop « Notre-Dame-de-Lourdes », parti de Dunkerque le 3 mars pour Islande, écrit à la date du 4, du large, se trouver à 60 milles dans le Nord-Est de Lémyn-Bank, c'est-à-dire par le travers de la rivière Humber (Hull).

Tout allait bien à bord, il rentrait en petite brise du Nord. En deux jours, il avait fait 60 lieues.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

SUICIDE D'UN RÉSERVISTE

Le soldat réservisto du 3e génie, M. Arthur Bonhomme, 27 ans, originaire de Hordain, canton de Bouchain (Nord), s'est suicidé hier matin, à l'école des ponts du 3e génie. Bonhomme était arrivé à Arras, il y a quelques jours, pour y accomplir sa période d'exercices. La nuit dernière il était commandé de garde au bâtiment aux explosifs proche de l'école des ponts, derrière la citadelle. Vers deux heures du matin, il avait été conduit à la guérite du bâtiment dont il avait la garde. Deux heures plus tard, le caporal fut surpris de ne pas le trouver pendant sa faction. Il prévint au poste, y prit un falot et chercha Bonhomme, mais en vain.

Au lever du jour les recherches continuèrent, on découvrait alors sur la berge de l'Ecole des Ponts le fusil avec l'épée-baionnette de Bonhomme, son manteau de guérite, puis, au milieu de l'eau, son képi. On prit une barque, à l'aide de gaffes on fouilla l'eau. Le corps de Bonhomme était amené à la surface quelques instants après.

Après les constatations légales et médicales, le corps a été transporté à la morgue. On ignore les causes de ce suicide.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 11 mars 1896

Présidence de M. Marin, vice-président.

LILLE

Exploits d'un exploiteur. — Cyrille Vanerckeyen, âge de 20 ans, frappé d'un arrêté d'expulsion, travaillait depuis quelques mois dans les ateliers de confection de M. Thiery aîné, comme tailleur. Il y avait fait connaissance d'une couturière, Celina Capreau, âgée de 31 ans, qui devint sa maîtresse.

Depuis deux mois environ, Vanerckeyen était venu établir son domicile dans la chambre occupée par son amie, rue Saint-Sauveur, 13. Jaloux autant que brutal, il commençait alors à faire des scènes conjugales à sa maîtresse ; celle-ci ne pouvait faire un pas hors de la demeure commune sans être accusée par son amant, devenu son geôlier, d'être sortie pour les faire des traits. La pauvre fille ne pouvait plus voir personne et ses compagnes elles-mêmes perdaient entrée au tailleur ancourtois. Bien souvent elle était battue.

Le 4 mars, nouvelle scène de la part de Vanerckeyen au cours de laquelle il servait à Celina Capreau une maîtresse trépidée, menaçantes de telles menaces que, vers 8 heures du soir, celle-ci, quittant furtivement sa chambre où elle ne se croyait plus en sécurité, et vint demander refuge à une amie, Mme Kindt, épicière, 44, rue des Augustins, où on la logea dans une petite chambre.

Mais, le lendemain matin vers huit heures, Vanerckeyen arrivait réclamer sa maîtresse : il montait dans sa chambre malgré Mme Kindt et bientôt cette dernière entendait des cris « au secours ». Elle montait et trouvait dans sa chambre Celina Capreau aux prises avec le tailleur qui lui avait fait d'abord entendre des injures, puis, elle porte encore les marques. Il avait à la main des ciseaux dont il menaçait la victime et qu'on eut beaucoup de mal à lui arracher des mains. Celina Capreau était complètement terrorisée ; ses vêtements étaient en lambeaux.

Enfin Mme Kindt renoncait faire cesser cette scène de sauvagerie, comme la qualité très justement, M. le Président est à faire sortir de cette brutal qui se rendit alors dans la chambre de la rue St-Sauveur, brisa la machine à coudre, découpa des bobines neuves et tous les vêtements de sa maîtresse en menus morceaux, faisant pour environ quatre cents francs de dégâts.

Vanerckeyen, pendant les débats ne quitte pas des yeux la plaignante, il lui lance des regards terribles et semble dire : « Tu ne parleras pas ! » Quel tableau ! Sous la présence du gendarme de service qui le serre de près, on devine qu'il se jèterait sur elle.

Le tribunal a condamné ce jeune personnage à 6 mois de prison et 11 francs d'amende.

Tribunal Civil de Lille

Audience des criées du 11 mars

Waverin. — 1° Une maison à usage de rentier, route d'Haubourdin, près la gare. Mise à prix : 2000 francs. Adjugée provisoirement à M. House, 9,200 fr.

2° Une maison de maître, cour et jardin, même situation. Mise à prix : 3600 fr. Adjugée provisoirement, 5000 fr. à M. House.

3° Une maison à usage de buvette, dite « Buvette de la gare » avec cours et porte-cochère donnant sur cour. Mise à prix 1,000 francs. Adjugée provisoirement 6,200 fr. à M. House.

Ces trois immeubles mis en adjudication en réunion, sur la mise à prix de 21,600 francs, sont adjugés à M. House pour la somme de 21,500 fr.

SPECTACLES et CONCERTS

Lundi prochain 16 mars, dans la salle de l'Hippodrome-théâtre aura lieu une représentation de *Pour la Couronne* de F. Coppée.

Nos lecteurs se souviennent sans précédent que cette nouvelle pièce de l'auteur du *Passant*, de *Severo Torelli*, du *Reliquaire*, vient d'obtenir un succès sans précédent. Le succès vite changé en triomphe après le 3me acte, le plus puissant le plus terrifiant du théâtre ancien et moderne. Un fils suppliant son père de ne pas trahir sa patrie, un père implorant son fils de commettre cette infamie. La troupe qui, sur notre scène, représentera *Pour la Couronne*, arrive précédée de la meilleure réputation. La pièce a été répétée sous la direction de l'auteur, et sa satisfaction des ses artistes est la meilleure preuve d'une interprétation supérieure.

Programme des Spectacles et Concerts

Théâtre Deschamps. — Rue Richard Lenoir, directeur : Mme veuve Gustave Deschamps. Jeudi 12 Mars 1896, représentation extraordinaire. Bureaux à 7 heures 1/2. — Rideau à 8 heures.

Rival pour rire

Comédie en un acte par M. E. Grenet-Dancourt

Le Comte de Monté-Christo

Drame en 15 tableaux

Etat-Civil de Roubaix

du 11 mars

Naissances. Joseph Lemaître, rue de France 113 ; Marie Wolsie, rue des Fleurs 77 — Esther Vanlent, rue Montgisier 66 — Madeleine Barette, rue Mouge 124 — Jules Cornubert, rue Derôme 60 — Gabrielle Herman, rue de la Gare 9.

Décès. — Gabrielle Deschamps, 8 mois, rue de Blanchemaille 146 — Suzanne Sieuw, 1 an, rue de Jemappes, cour Vromant 5 — Philomène Van den Eede, 1 an, rue des Fleurs, cour Dearoussenne 44 — Gabrielle Bonte, 75 ans, rue Beaurepaire 98 — Hortense Bostyn, 1 jour, rue de la Basse-Mouze 25 — Fernand Hasbroucq, 1 an, rue Beaussenart 117 — Victor Vandamme, 31 ans, Hôtel-Dieu.

Etat-Civil de Tourcoing

du 11 mars

Naissances. — Marie Desurmont, rue Winoc-Choquel — Céline Duquesnoy, rue des Carliers — Maurice Vanhecke, rue de l'Amiral Courbet — Alice Deulacamère, chemin du Pont-de-Neuville — Marguerite Deporetère, rue Virolois — Georgette Lefebvre, rue St-Henri.

Décès. — Esther Lonsoigne, 27 ans, rue Delobre 31 — Hortense Mullier, 41 ans, Hôpital Civil — Edmond Delsa, 10 jours, rue Fin de la Guerre 58 — Marthe Dutilleul, 1 an, rue Neuve 19.

Etat-civil de Lisselles

du 22 février au 8 mars

Naissances. — Achille Lefebvre, rue du Caillou — Henri Deblock, rue de Bon-Secours — Madeleine Bouvron, rue St-Joseph — Flore Lecheve, Lebiation.

Mariages. — Néant.

Décès. — Lefebvre Jean-Baptiste, 71 ans, Le Biaton — Vancuyt Eugénie, 50 ans, rue du Caillou — Bonnle Celina, 21 ans, La Bassée — Marie Delaurence, 42 ans, La Vignette — Delecoye Julie, 53 ans, La Vignette — Diulhain Jean-Baptiste, 31 ans, Le Biaton — Daconlombier Jules, 35 ans, La Bassée.

FINANCES

Paris, 11 mars 1896.

Le 3 0/0 a coté 102.92.

L'approche du coupon provoque quelques achats, mais ceux-ci n'ont pas une importance suffisante pour déplacer sensiblement le niveau des cours.

Le 3 1/2 finit à 106.50.

Le Crédit Foncier est en reprise à 648.75. Ses obligations foncières et communales sont toujours en hausse.

Le Comptoir National d'Escompte est calme à 570.25.

La Société Générale se retrouve à 547.50.

Le Crédit Lyonnais s'échange à 785.

La Robinson Banking fait preuve de fermeté à 178.75. Les actions de cette banque méritent d'attirer l'attention des capitalistes.

La Cie Française de Mines d'or et d'Exploration coto 133. Cette Société se charge de représenter gratuitement les actionnaires de la Jumpers à l'assemblée qui aura lieu à Johannesburg le 14 avril prochain.

On retrouve la part de la Cie Nationale des Mines de France à 25 demandés.

L'action Bec Auer fait un bond de 1165 à 1460.

L'action Total Gold Extraction clôture à 70. L'action de Tanzeville est achetée et la mise en marche aura lieu dans quelques jours.

La Suthgoda Gold vaut 27.50.

Les Chemins Français sont en reprise.

BOURSE DE BRUXELLES

du 11 mars

	Nombre d'actions	Cours précédent	Cours actuel			Nombre d'actions	Cours précédent	Cours actuel
Belge 3	s. 1	100 20	100 20	Brux. lib. 1886		169	—	—
—	ser. II	100 20	100 20	Nou libres 1886		—	—	—
—	3.	—	—	—	1892 3	146	50	—
—	2 1/2	94 75	—	—	1895 3	—	—	—
Annuités.	3	100	—	Tournai 1874 4.5		52	75	—
—	4	—	—	—	1886 3	—	—	—
—	4 1/2	—	—	Gand 1868		3	—	—
Cr. com. 4 1/2	—	—	—	—	1880 3	103	50	—
—	4	112 75	—	—	1881 3	106	50	—
—	3	100 —	—	Liége 1852 2 1/2		99	87	—
— 3 p. c. 1884		—	—	—	1868 3.	107	50	—
— 3 p. c. 1868		108	—	—	1874	—	—	—
Anvers 1887 lib.		107 50	—	—	1879	—	—	—
Libéré 1887		—	—	—	1889 3 1/2	103	—	—

ASTHME GUERISON CERTAINE et RADICALE par le Docteur H. BRUNEAU, Pharmacien de 1re classe. Envoi franco de la notice contenant de nombreuses attestations de guérisons.

BONS PANAMA

LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versement, Conversion.

Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

CONSEILS A NOS LECTEURS

ATTEINTS DE

HERNIES

M. J. BARBRY, *spécialiste bandagiste, diplomé, ex-élève de la Faculté de Médecine de Lille, 11, rue du Bois, Roubaix*, s'est toujours consciencieusement préoccupé depuis six ans d'améliorer le sort des personnes éprouvées par cette dangereuse infirmité. Il est arrivé aujourd'hui à perfectionner son système à un degré tel que toutes les personnes qui se sont confiées à lui, lui adressent journellement des témoignages de leur satisfaction.

De l'avis du corps médical tout entier, il ne suffit pas lorsqu'on est blessé d'acheter un bandage quelconque : « c'est un remède pouvant pire que le mal ». Il faut, pour être assuré d'une bonne confection, s'en remettre à une main expérimentée, qui puisse appliquer rapidement un appareil approprié et ajusté à chaque cas, permettre à celui-ci de la porte de vaquer sans gêne à ses occupations et être ain